



Rapport annuel de la Commission Communale Pour l'Accessibilité

Ville de Rouen
Année 2015

agenda 21
S'impliquer pour une ville durable

I – LA POLITIQUE HANDICAP : PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE.....	3
LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE (CCPA) :	3
II – LE CONSTAT DE L'ETAT D'ACCESSIBILITE DU CADRE BATI EXISTANT, DE LA VOIRIE, DES ESPACES PUBLICS ET DES TRANSPORTS	5
1- L'ACCESSIBILITE DU CADRE BATI EXISTANT	5
2- L'ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS.....	8
3- L'ACCESSIBILITE DES TRANSPORTS COLLECTIFS	11
III – LE RECENSEMENT DE L'OFFRE DE LOGEMENTS ACCESSIBLES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	13
IV- LA VIE DU CITOYEN-NE :	14
1- L'ACCES AUX DEMARCHEES ADMINISTRATIVES.....	14
2- L'ACCES A LA CULTURE	15
3- L'ACCES AUX LOISIRS ET AUX MANIFESTATIONS PUBLIQUES	18
4- L'ACCUEIL DE L'ENFANT.....	20
5- L'ACCES AUX COMMERCES	24
6- LE PARCOURS DE VIE	25
V – LA VILLE ET SON PERSONNEL.....	26
1- L'ACCES A L'EMPLOI.....	26
2- LA FORMATION DU PERSONNEL	29
3- UNE INITIATIVE DU PERSONNEL EN INTERNE	29
4- AU TITRE DES PRESTATIONS SOCIALES	29
CONCLUSION	30
ANNEXES	30

Préambule

Le rapport annuel est une obligation législative posée par l'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités territoriales.

I – La Politique Handicap : présentation de la commune et de la Commission Communale Pour l'Accessibilité

La présentation de la commune :

La Ville de Rouen se situe dans une boucle de la Seine sur un territoire d'une superficie de 2144 hectares dont 306 hectares d'espaces verts. Elle possède un secteur historique très riche constitué de ruelles souvent pavées et de bâtis très anciens. Certains quartiers sont situés sur des terrains pentus ce qui peut rendre difficile la mise en accessibilité. Elle compte 111 557 habitants (données INSEE au 1/1/2015).

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Ville fait partie de Rouen-Métropole, constituée de 71 communes, soit plus de 500 000 habitants.

La Commission Communale Pour l'Accessibilité (CCPA) :

En conformité avec la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la Ville de Rouen a mis en place depuis 2007, une Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées. Elle a pris le nom de Commission Communale Pour l'Accessibilité en 2014 et s'est élargie aux associations représentant le domaine économique et les personnes âgées, se mettant ainsi en conformité avec la Loi du 11 juillet 2014. Elle est présidée par l'adjointe en charge des personnes en situation de handicap.

Les associations représentées à cette commission en 2015 sont:

Association Française contre les Myopathies (AFM)
Association des Paralysés de France (APF)
Association Spina-Bifida et Handicaps associés (ASBH)
Cercle Rouennais Entente et Ecoute (CREE)
Association nationale des maîtres de chiens-guides d'aveugles (ANMCGA)
Union Nationale des Masseurs Kinésithérapeutes Aveugles et Malvoyants (UNAKAM)
Association Valentin Hauy (AVH)
Association des Papillons Blancs
Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (APA JH 76)
Association Handisup
Association Urapei
Association des Vitrines de Rouen
Association Socio Culturelle des Sourds de Rouen et de la Région (ASCSRR)
Centre Normandie Lorraine (CNL)

La CCPA a plusieurs missions:

- Elle dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports
- Elle établit un rapport annuel présenté en Conseil Municipal
- Elle émet toutes les propositions utiles à l'amélioration de la mise en accessibilité de l'existant
- Elle organise un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées
- Elle dresse une liste publique par voie électronique, des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP) accessibles ou en cours de mise en accessibilité, des secteurs publics et privés

La CCPA se réunit plusieurs fois par an en réunion plénière.

En 2015, elle s'est réunie pour traiter les thématiques suivantes :

- 2 avril 2015 : point sur les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) instruit par la Ville et présentation des avancées de l'Ad'AP dit de patrimoine de la Ville.
- 2 juillet 2015 : présentation du rapport annuel 2014 de la CCPA.
- 11 décembre 2015 : présentation de la convention passée avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (F.I.P.H.F.P.) par la Direction des Ressources Humaines et point sur les Ad'AP.

Des groupes de travail se sont également constitués sur différents sujets, comme les boucles magnétiques, la maquette de l'abbatiale Saint Ouen, le parvis de Rosa parks...

Ce présent rapport constitue le 6^{ème} rapport annuel.

II – Le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports

1- L'accessibilité du cadre bâti existant

Les établissements communaux recevant du public (ERP):

Présentation :

Le patrimoine de la Ville est constitué de 225 Etablissements Recevant du Public répartis sur 215 sites.

Les bâtiments ont des usages très variés :

- 74 crèches, écoles et centres de loisirs.
- 13 sites à vocation sociale.
- 28 équipements sportifs.
- 67 édifices culturels et cultuels.
- 18 locaux associatifs occupés de façon permanente.
- 15 sites administratifs (Hôtel de Ville et ses 3 mairies annexes) et divers (cimetières, toilettes publiques,...).

Ils ont été, dans la grande majorité, édifiés avant la prise en compte de normes d'accessibilité dans les constructions. Les plus anciens remontent au XVI^{ème} et XVII^{ème} siècle. Ce sont majoritairement des locaux cultuels dont 13 sont classés Monuments Historiques (ou en cours de classement). La plupart des écoles ont été construites entre 1932 et 1970. 45 bâtiments ont été construits entre 1970 et 2000.

Six bâtiments sont déjà accessibles (bibliothèque Simone de Beauvoir, école Rosa Parks, gymnase Nelson Mandela, crèche Etoile du Sud, vestiaires du stade Salomon, Cloître des Pénitents (ouverture en 2016)).

Un engagement par une programmation, l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) :

Depuis 2014, la Ville est entrée dans cette démarche. L'Ad'AP est un outil de stratégie patrimoniale adossée à une programmation budgétaire sur 9 ans (3 X 3 ans).

De juin à décembre 2015, les 225 établissements de la Ville ont été diagnostiqués. 4573 obstacles ont été relevés, répartis comme suit :

- 970 obstacles depuis la rue jusqu'à l'entrée du site (stationnement, traversées, trottoirs,...).
- 397 obstacles liés à l'accueil des usagers (portes, interphones, ressauts, banques d'accueil...).
- 1 006 équipements inadaptés ou non-conformes (sanitaires, vestiaires, douches...).

- 1 248 obstacles à la circulation verticale (ascenseurs, escaliers...).
- 882 obstacles à la circulation horizontale (portes, signalétique...).
- 70 obstacles divers.

La Ville, travaillera en lien avec la Métropole, afin que soit réalisé de façon concomitante, la mise en accessibilité du bâtiment et de ses abords.

Plusieurs comités de pilotage ont permis de définir la stratégie patrimoniale.

Pour chaque quartier de la Ville, sur la première période, la priorité sera donnée à un groupe scolaire, un gymnase, une maison de quartier. Ainsi, par exemple, un enfant en situation de handicap moteur pourra effectuer toute sa scolarité, de la maternelle au CM2, dans un même groupe scolaire. Il pourra également accéder aux installations sportives du gymnase de son secteur. Tous les types de handicap seront pris en compte dans cette mise en accessibilité.

De manière générale, la Ville va privilégier les travaux présentant le meilleur rapport accessibilité/confort d'usage/coût.

Afin de réaliser un Ad'AP de qualité, la Ville a fait le choix de demander une prorogation du dépôt de quelques mois.

Les travaux de mise en accessibilité des ERP de la ville se sont néanmoins poursuivis en 2015. En voici quelques exemples :

- ✓ Mise en conformité d'escaliers (en installant une bande d'éveil de vigilance, en contrastant la première et la dernière contremarche, en rendant repérable les nez de marches...) dans les écoles : Clément Marot, Honoré de Balzac, Jean de la Fontaine, à la Résidence pour Personnes Agées Trianon,
- ✓ Réalisation de sanitaires PMR à l'école Jean-Philippe Rameau,
- ✓ Installation d'une main courante centrale dans l'escalier à l'église Jeanne d'Arc,
- ✓ Création de rampes aux écoles Balzac maternelle et Cartier, à la maison de quartier Ile Lacroix, au centre André Malraux,
- ✓ Remplacement de tapis, installation de main courante, pose de barre d'appui ... dans différents lieux.

Les établissements privés recevant du public :

Dès la fin 2014, beaucoup de gestionnaire d'ERP ont déposé des dossiers d'Ad'AP et /ou des demandes de dérogation.

Le service a reçu un nombre considérable de visites et environ 600 appels pour des demandes de renseignements.

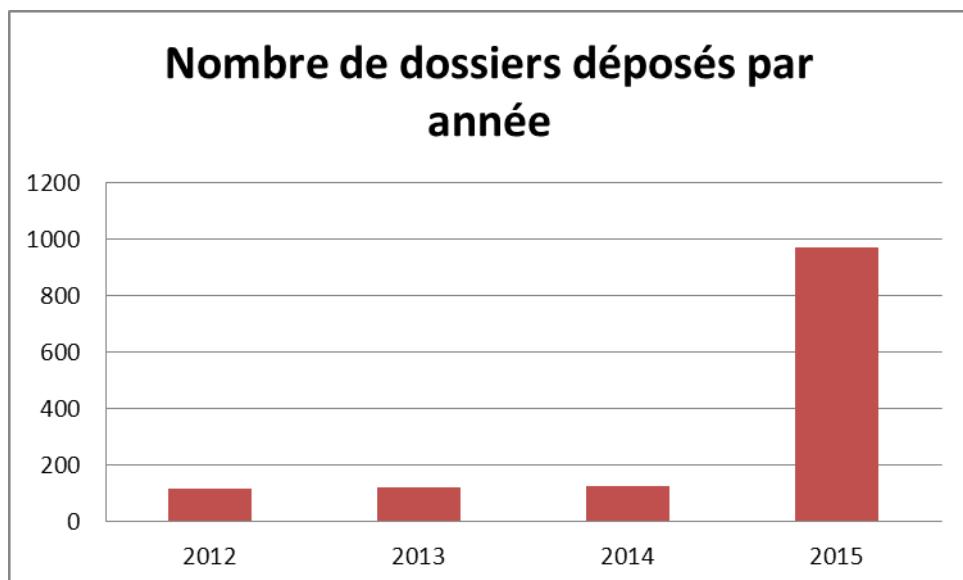
Afin d'aider commerçants et professions libérales à réaliser leur Ad'AP, une page explicative a été mise en ligne sur le site de la Ville. Des liens permettent de télécharger les formulaires et d'accéder à des compléments d'informations.

Diverses instances représentant les commerçants ont également été rencontrées. Un agent a participé à une réunion d'information à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen, malheureusement très peu de commerçants étaient présents.

Dans le cadre de l'instruction des dossiers, relatif à la conformité en matière d'accessibilité, 971 dossiers ont été instruits :

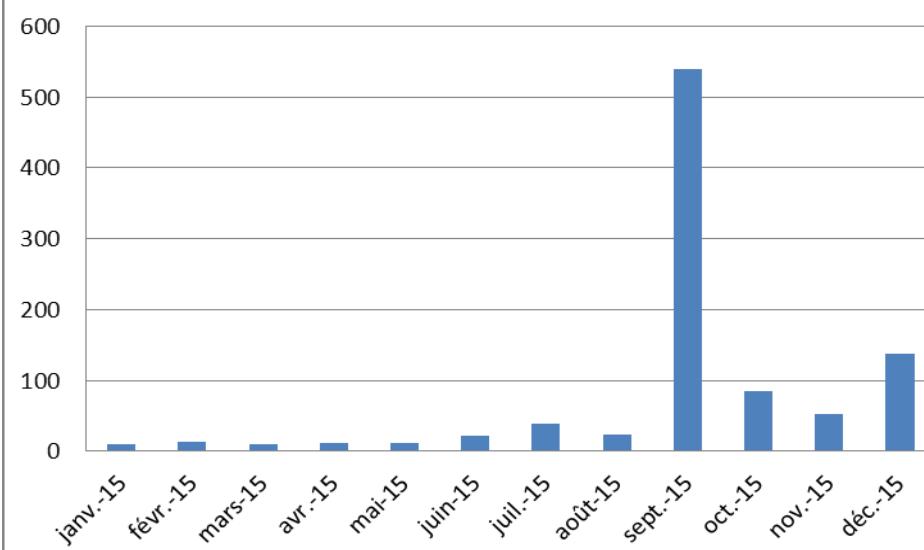
- ⇒ 69 dossiers de demandes de permis de construire, d'autorisations de travaux et de déclarations préalables ont été étudiés par la Commission Communale d'Accessibilité, 2 ont reçu un avis défavorable et 3 ERP ont reçu une visite lors de leur ouverture,
- ⇒ 902 dossiers relevant de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité (1ère catégorie, demande de dérogation, Ad'AP), ont été instruits par la Ville.

Evolution du nombre de dossiers déposés pour instruction en matière d'accessibilité :



La moyenne du nombre de dossiers reçus habituellement a été multipliée par dix. La Ville a fait face à cet afflux important en mettant tout en œuvre pour que toute personne sollicitant une aide soit renseignée et que chaque dossier soit instruit convenablement.

Répartition des dépôts sur l'année 2015



Les 25 et 28 septembre, 223 dossiers ont été déposés directement dans le service.

2- L'accessibilité de la voirie et des espaces publics

Depuis le 1^{er} janvier 2015 la gestion de l'espace public routier a été transférée à la Métropole Rouen Normandie.

L'aménagement urbain :

L'avis de la Ville est pris en compte lors d'opérations d'aménagement. Par exemple, lors de la réalisation du parvis de l'école Rosa Parks, des personnes déficientes visuelles ont participé au choix des matériaux afin d'intégrer une bande de guidage sous forme de pavage.

L'accessibilité de la voirie :

En 2015, la Ville a élaboré son Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) qui a été approuvé en Conseil Municipal début 2016. Les membres de la CCPA ont été associés au Comité de Pilotage de celui-ci. Les échanges débutés en 2013 ont permis de définir des axes prioritaires et secondaires.

Les visites de terrain se sont poursuivies. Elles ont donné la possibilité aux associations d'exprimer leurs difficultés et aux agents métropolitains d'expliquer les contraintes techniques rencontrées. Ceci a permis de trouver des solutions pertinentes.

⇒ Trois visites sur le terrain:

- 16 avril: visite sur les cheminements prioritaires dans le cadre du PAVE (tronçon quai Jean Moulin/ cours Clemenceau/avenue Cartier),
- 23 avril: visite sur les cheminements prioritaires dans le cadre du PAVE (tronçon boulevard d'Orléans/avenue de Bretagne),
- 13 mai: visite sur les cheminements prioritaires dans le cadre du PAVE (tronçon rue Lafayette).

⇒ Suivies de deux réunions plénières :

- le 2 septembre et le 18 décembre.

La Métropole Rouen Normandie est en charge de mettre en oeuvre ce PAVE, la CCPA continuera à être associée dans le cadre du comité de pilotage.

En 2015, différents travaux ont été réalisés : mise en accessibilité de traversées (surbaissés, bandes d'éveil de vigilance...), reprise de bordures, réfection de revêtements de trottoir, correction de dévers.

Quelques exemples,

⇒ Aux carrefours:

Boulevard d'Orléans/ rue Amiral Cecille, Boulevard d'Orléans/ rue Barbey d'Aurevilly, Cours Clémenceau/ rue St Sever, rue d'Elbeuf/ rue Couture, rue Saint Julien/ place St Sever, rue de Buffon/ rue Dugay Trouin.

⇒ Aux abords:

De l'école Claude Debussy (rue Gaston Veyssières) et du lycée Flaubert (rue Mesnil Gremichon).

⇒ Dans les rues :

Rue du Renard (entre la place Cauchoise et la rue Coulon), rue George d'Amboise, rue du Docteur Cauchois (entre le rue Paul Bureau et la rue Raoul Fortin), rue du Val Fleury, rue Achille Fournier, rue Jouvenet (entre la rue Yard et la rue des Marronniers), passage de la rampe, rue Salomon de Caux, rue St Ouen de Pierrecourt, rue Abbé Colas, rue Binet, rue Charles Muller et rue Givon ; Sécurisation du cheminement piéton par la pose de mobilier urbain, rue Eau de Robec.

Les répétiteurs sonores aux feux de signalisation :

A chaque reprise d'aménagement de carrefour, la Métropole, installe des dispositifs sonores au niveau des traversées piétonnes.

Les dispositifs sont bi-bandes, c'est-à-dire qu'ils répondent à la fréquence de la nouvelle norme NF S 32002* (868,3 mhz) et de l'ancienne (224 mhz). Les carrefours à équiper en priorité, recensés en concertation avec les usagers, sont transmis aux services de la métropole.

Mise à disposition de télécommandes :

Depuis juillet 2014 les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir une télécommande à l'accueil de la Mairie de Rouen, consulter le plan et la liste des carrefours équipés sur le site Rouen.fr.

*La norme NF S 32002 homologuée en décembre 2004, définit les exigences techniques minimales auxquelles doivent répondre les dispositifs répétiteurs de feux piétons, définissant entre autres, les caractéristiques acoustiques du message codé, les niveaux de puissance acoustique minimum et maximum que doivent fournir les répétiteurs, la fréquence de la télécommande : 868,3 Mhz, le protocole de communication entre le récepteur et la télécommande. *définition CERTU 2006

Le stationnement :

Réparties sur la ville entière, 553 places de stationnement (sur 26 000), sont identifiées pour les personnes à mobilité réduite. Depuis mai 2015, les personnes titulaires de la carte européenne peuvent stationner gratuitement sur toutes les places payantes. Toutefois les efforts en matière de création de places adaptées se poursuivent, par exemple, cette année, 3 places de stationnement handicapé, boulevard d'Orléans, ont été mises aux normes.

La Ville transmet à la Métropole toutes les demandes des usagers en matière de création de places spécifiques.

Enfin, la volonté politique a été réaffirmée afin de verbaliser les contrevenants.

En 2015,

✓ Contraventions pour stationnement :

- 824 sur emplacements réservés aux personnes handicapés,
- 3160 en voies piétonnes,
- 7564 sur trottoir.

✓ Mise en fourrière pour stationnement:

- 39 sur emplacements réservés aux personnes handicapées,
- 92 sur passage protégé,
- 818 sur trottoirs et aires piétonnes.

Des points identifiés comme sensibles pour la circulation des personnes à mobilité réduite sont surveillés par la brigade du centre-ville de la Police Municipale. Des points hebdomadaires sont réalisés avec la Cellule occupations commerciales pour suivre ces dossiers (conformité, verbalisations, retraits d'autorisations...). Des rappels à l'ordre pour dépassements de périmètre de terrasse ou de chevalet

dangereusement positionné sont régulièrement effectués. La Police Municipale travaille également en lien avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées lors de suspicion d'utilisation frauduleuse de carte européenne de stationnement.

Les espaces verts :

Les aménagements :

Au Jardin des Plantes, l'accessibilité a été prise en compte dans les travaux de réaménagement en cours.

Le réaménagement du square Robert Antoine Pinchon, rue Saint Julien, a permis de le rendre entièrement accessible.

L'événementiel :

La notion de handicap a été prise en compte lors du festival « Graines de jardin » qui s'est tenu en mai 2015. Un partenariat avec l'ESAT du champ fleuri de Cléon a été réalisé pour animer un atelier à destination des enfants de 6 à 10 ans intitulé « Des feuilles dans mon herbier ». Une visite du Jardin des Plantes avec description et possibilité de toucher était dédiée aux personnes présentant un handicap visuel. Des places de stationnement adaptées, temporaires, ont complété celles existantes habituellement.

3- L'accessibilité des transports collectifs

La compétence transport relève de la Métropole Rouen Normandie. Celle-ci a déposé au premier semestre 2016, un schéma directeur d'accessibilité - agenda d'accessibilité programmée (SDA-Ad'AP).

L'accessibilité aux stations :

Toutes les stations TEOR et Metro ainsi que les arrêts de bus les plus fréquentés sont aménagés afin de faciliter leur accès à tous: ascenseurs, escalators, largeur des quais, revêtements, bandes podotactiles, rehaussement des plates-formes, rampes d'accès, pictogramme au sol, afficheurs lumineux, informations sonores à l'aide d'une télécommande... Sur Rouen, 247 arrêts ont été définis comme étant prioritaires. Cependant 111 ne pourront être mis en accessibilité pour Impossibilité Technique Avérée (ITA). Ils présentent soit une pente et/ou une largeur insuffisante et/ou un devers dans une des deux directions. En revanche, 96 stations sont déjà accessibles et 40 le seront dans les trois prochaines années.

L'accessibilité aux véhicules :

Tous les véhicules circulant sur le réseau Rouennais, TEOR, Métro, lignes FAST et bus sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Chaque véhicule est équipé de boutons d'ouverture en relief, revêtements intérieurs et barres de maintien en couleurs contrastées, palette d'accès, emplacement réservé au fauteuil roulant et interphone dédié (bus et TEOR), valideurs accessibles, messages sonores relayés par bandeaux lumineux défilants, information avec police de caractère lisible et de taille appropriée...

Un service de Transport des Personnes à Mobilité Réduite (TPMR) à destination des résidents de la métropole ne pouvant utiliser les autres moyens est disponible, après avis positif de la commission.

Il est également possible de recevoir un message d'alerte par sms ou email en cas d'indisponibilité d'un ascenseur ou d'un escalator. Un dispositif de signalement des problèmes d'accessibilité ainsi qu'un guide de l'accessibilité est à disposition des usagers.

III – Le recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes en situation de handicap

Une demande de recensement des logements accessibles a été faite auprès des bailleurs sociaux qui n'ont pas tous répondu.

Tableau récapitulatif des réponses :

	Nombre de logements sur la Ville de Rouen	Non accessible (escalier > 3 marches et/ou pente>5% ou sans ascenseur si étage)	Accessible « canne » (escalier extérieur de 1 à 3 marches et/ou pente > à 5% et si étage, porte ascenseur <80cm et/ou cabine < 1x1.25m)	Accessible « fauteuil » (pente<5%, passages d'au moins 90 cm, porte ascenseur >80cm et cabine>ou=1x1.25m si étage)
Rouen Habitat	7829	3799	3578	451
Immobilière Basse-Seine	2326**			
Logiseine	1586	592	12	982
La plaine Normande	598*			
ICF atlantique	544	493	51	0
Habitat 76	344*			
Quevilly habitat	438	203		235
Le foyer du toit familial	81	0	20	61
SA HLM de la région d'Elbeuf	65	48	17	0
Logirep	65*			
Logeal	30	8	0	22
Propriété Familiale de Normandie (PFN)	22*			
Dialoge	56	5	51	0

* Chiffres de l'Union Sociale pour l'Habitat de Haute-Normandie

** Chiffres du site Immobilière Basse-Seine

IV- La vie du citoyen-ne :

La Ville porte une attention particulière à la vie de tous ses citoyen-nés qu'il s'agisse de l'accès aux démarches administratives, aux loisirs, à la culture, à l'accueil de l'enfant...

1- L'accès aux démarches administratives

Differentes actions pour l'accueil des publics:

⇒ La formation :

Dans un objectif d'amélioration des conditions d'accueil de tous les publics, la sensibilisation des agents au handicap se poursuit (CF paragraphe sur la formation du personnel).

⇒ La signalétique :

Un travail sur la signalétique à l'Hôtel de Ville, auquel sont associés des usagers en situation de handicap est en cours, il sera par la suite décliné dans tous les bâtiments communaux. Cette action entre dans le cadre de l'apposition du pictogramme S3A* en faveur des personnes en situation de handicap mental, en partenariat avec l'Urapei.

*pictogramme S3A: symbole d'accueil, d'accompagnement, d'accessibilité signale les lieux, les services, les produits...accessibles à tous ceux qui ont des difficultés pour se repérer et s'orienter.

⇒ L'interprétariat en Langue des Signes Française (LSF) :

Afin de faciliter tout besoin d'accompagnement au sein des services municipaux, la Ville finance de l'interprétariat en LSF. En 2015, cette prestation a été fournie lors de visites culturelles, des CCPA, des vœux du Maire, mais également de rendez-vous à l'école et à la crèche et de réunions entre agents municipaux et usagers.

⇒ La permanence d'écrivain public:

Des écrivains publics bénévoles effectuent des permanences hebdomadaires au sein de la mairie de proximité du châtelet, de la maison Saint-Sever et du Centre Communal d'Action Sociale, apportant leur aide à la rédaction de courrier.

⇒ Le Facile À Lire et à Comprendre (FALC) :

Ce langage est basé sur quelques principes visant à simplifier le vocabulaire utilisé, et à l'illustrer si besoin par des images, des pictogrammes. Suite à une formation dispensée par l'Urapei en 2014, un groupe d'agent s'est constitué afin de mettre en FALC des documents produits par la Ville. Les réalisations sont validées par l'association TEAM (Technique Educative, Accompagnement et Médiation) et portent le logo « facile à lire ». Le rapport annuel de la CCPA de 2014 a été traduit en FALC, il est en ligne sur le site Rouen.fr.

⇒ Le système twavox :

Afin de faciliter l'accès à toutes ses manifestations (conférences, mariages...), la Ville teste actuellement le système Twavox.

Il s'agit d'une solution d'assistance audio, sous-titres et audiodescription pour les personnes malentendantes ou malvoyantes proposée par la société ESII.

Un fauteuil de transport est également à disposition des usagers, en cas de besoin à l'accueil de l'Hôtel de Ville, lors de leur visite.

L'accès aux bureaux de vote :

Une réorganisation des lieux de vote a permis de rendre tous les bureaux accessibles pour les élections de mars 2015. Par ailleurs un travail se poursuit afin que toutes les urnes soient utilisables sans nécessité de basculement de la part des assesseurs. La signalétique va être réalisée en Facile à Lire et à Comprendre (FALC) pour faciliter l'accès à tous les citoyens.

L'accès à l'information :

Le magazine Rouen Mag, support de communication de la ville, est transcrit en braille.

L'accessibilité web :

L'élaboration du nouveau site Rouen.fr, a pris en compte les recommandations du WCAG 2.0* et sera validée par un organisme extérieur. Des personnes en situation de handicap (visuel ou mental) ont fait parties de la cohorte de testeurs.

*WCAG 2.0 (Web Content Accessibility Guidelines) ou encore « initiative sur l'accessibilité du Web » : principes et règles destinés aux concepteurs web, applicables à toutes les technologies de conception de pages afin de permettre l'accessibilité facilitée des contenus aux personnes présentant un handicap.

2- L'accès à la culture

Souhaitant inscrire davantage le public en situation de handicap dans la vie culturelle, la Ville de Rouen favorise au travers de diverses actions, la rencontre avec l'œuvre d'art, la démarche de création et la découverte du patrimoine.

Le Muséum d'Histoire Naturelle:

Le label « tourisme et handicap » a été renouvelé pour 5 ans pour les handicaps moteurs et mentaux.

Le Conservatoire :

Différentes actions y sont menées :

- Intégration aux cursus du conservatoire d'une dizaine de personnes en situation de handicap (handicap moteur, trisomie, troubles autistiques, déficience visuelle...)
- Accueil des ateliers Théâtre des jeunes de l'Association TEAM (Technique Educative, Accompagnement et Médiation) : une vingtaine de jeunes en situation de handicap mental sont accueillis, tous les samedis matins, avec mise à disposition de studios de répétition
- Accueil et organisation des « Samedis du possible » : ateliers de pratiques artistiques croisés et mixtes pour personnes valides et non valides; huit samedis dans l'année (20 à 25 participants) et un rendez-vous final pour projeter le film des réalisations (musique, théâtre, danse, vidéo, marionnettes). Deux séances ont eu lieu hors-les-murs, l'une au Musée des Antiquités/ Muséum et l'autre à la Salle Louis Jouvet afin de découvrir d'autres lieux culturels, leurs collections, les programmations et les équipes
- Travail d'accompagnement et d'accueil avec l'Institut Médico-Educatif « l'Envol » de Bois-Guillaume: 10 séances de découverte musicale et sonore sont organisées au sein du Conservatoire avec un groupe de 6 enfants, incluant des échanges avec d'autres enfants lors de cours et/ou de spectacles.

Rayonnement des pratiques :

- Centre-Ressource dans le domaine de la musique et du handicap : conseils, orientation professionnelle, tutorat dans le cadre de formations universitaires ou professionnelles
- Encadrement de module de formation « Musique et handicap » au Centre National de Formation de la Fonction Territoriale (CNFPT)
- Interventions sur les actions menées par le Conservatoire de Rouen lors de différentes journées, assises, forums...
 - ⇒ Journée Régionale des Professeurs à Arnages (61) le 9 octobre 2015
 - ⇒ Assises Régionales « Culture et Citoyenneté » à l'Hôtel de Région, les 16/17 octobre 2015
 - ⇒ Table ronde sur le handicap mental à l'Hôtel de Ville de Rouen le 3 décembre 2015
 - ⇒ Forum « Théâtre et différences » au Centre Dramatique National le 11 décembre 2015

- Participation au Comité de Pilotage national (Ministère de la Culture et de la Communication) pour la conception d'un Vade-Mecum à destination des directions des écoles de musique afin de favoriser l'accueil des personnes en situation de handicap

Les bibliothèques :

Les collections sont régulièrement enrichies en DVD, en CD textes lus et en livres en grands caractères. Des liseuses et des tablettes tactiles avec accès à la presse sont en prêt, ces outils possèdent une fonction agrandissement. Des ressources numériques à distance (magazines, ebooks), à destination des adultes et des enfants sont consultables de chez soi.

Une convention de partenariat avec l'association Valentin Hauy dans le cadre du projet « Agir pour la lecture : DAISY dans votre bibliothèque » a été signée en 2014. Son but est de renforcer et de moderniser l'offre destinée aux personnes porteuses d'un handicap visuel au sein des bibliothèques. Elle permet d'accéder à la médiathèque virtuelle de l'AVH.

Les musées :

Les musées ont accueilli plus de 40 groupes de visiteurs en situation de handicap pour des visites commentées ou des visites libres. Au total plus de 425 personnes réparties comme suit :

94 personnes pour l'exposition Cathédrale
288 personnes pour la collection permanente
43 personnes en atelier (réparties en 5 groupes)

Sur les sites culturels :

Différentes améliorations ont été apportées sur les sites patrimoniaux:

A l'abbatiale Saint-Ouen, un travail a été mené afin de faire réaliser une maquette tactile avec détail d'une travée et d'un dessus de voûte ainsi qu'un plan tactile en couleurs contrastées. Les choix d'exécution ont été faits en collaboration avec des associations agissant dans le domaine du handicap visuel. Le coût de cette maquette s'élève à 18 000 €.

Au Gros-Horloge, une vidéo présentant le contenu de la visite audioguidée a été installée en rez-de-chaussée. Les commentaires sont traduits en Langue des Signes Française (LSF) et sous-titrés si besoin en français ou en anglais. Le coût de cette vidéo s'élève à 15 832 €. Elle est à ce jour très appréciée.

Une démarche pour l'obtention du label « tourisme et handicap » pour l'abbatiale Saint Ouen et le Gros-Horloge est en cours.

La documentation :

Depuis plusieurs années, des livrets en braille et en gros caractères, reprenant la visite et le plan du site, sont à disposition au Gros-Horloge. La réalisation de documents analogues a été lancée, en 2015, pour l'église Saint-Maclou et l'église Sainte-Jeanne d'Arc. La livraison est prévue prochainement. Des plans tactiles ainsi que des plans simplifiés sont également disponibles à l'abbatiale Saint-Ouen.

Par ailleurs, tous les textes historiques et patrimoniaux distribués aux visiteurs sont en cours de transcription en Facile à Lire et à Comprendre (FALC) par l'URAPEI. A ce jour, ces documents sont en phase de relecture en interne. Une phase de test et validation sera effectuée avec une association d'usagers.

Les événements culturels :

Dans le cadre de « Curieux Printemps », différents événements ont été proposés à destination des publics en situation de handicap.

Ce festival culturel saisonnier, mené en partenariat avec Rouen Métropole, propose plusieurs disciplines (contes, danse, concerts, théâtre, cirque...). Le contenu, la forme et le lieu ont été étudiés par l'équipe du festival et l'association Arteoz afin de définir l'accessibilité des spectacles. Les pictogrammes conseillent le public sur l'accessibilité du spectacle suivant le type de handicap. Par exemple sur Rouen, les spectacles suivants étaient répertoriés accessible handicap visuel et/ou moteur : Toutaristophane, H6M2, Salut c'est cool ...

Cette démarche va être poursuivie et approfondie. Les compagnies seront questionnées sur leur accessibilité avant d'être retenues.

3- L'accès aux loisirs et aux manifestations publiques

Les manifestations publiques :

La volonté de la Ville est de rendre ses manifestations accessibles aux personnes porteuses d'un handicap.

Par exemple à Rouen sur Mer, l'accessibilité est prise en compte à plusieurs niveaux :

- rampes d'accès pour entrer sur le site.
- lieux de repos ombragés.
- terrain de pétanque pensé pour être entièrement accessible avec un compromis trouvé pour mettre suffisamment de sable pour le jeu et pas trop pour rester carrossable pour les fauteuils.
- « cabane à livres » propose des livres en gros caractères et des loupes.
- disposition de trois fauteuils hippocampes pour se promener sur le sable.

- places de stationnement réservées, toilettes adaptées mises en place de manière générale.

Pour la quatrième année, le partenariat avec l'ADEP (Agence pour le Développement des Emplois de Proximité) a été reconduit. Leurs services ont été proposés afin d'accompagner les personnes en situation de handicap ou âgées sur les activités, en proposant des jeux de société.

Les clubs présents ont proposé des animations sportives sur plusieurs après-midi. Des activités tels que Boccia, jeux de ballons sonores, pétanques pour personnes porteuse de handicap visuel... étaient au programme et ouvertes à tous et à toutes, permettant ainsi la découverte de sports peu médiatisés.

Des partenariats avec les clubs sportifs :

La Ville de Rouen est associée à la semaine du tennis adapté en partenariat avec le Tennis Club d'Ymare et le Comité Régional de Sport adapté.

Les animations proposées sont accessibles aux personnes en situation de handicap ainsi qu'aux valides.

La Ville souhaite favoriser cette ouverture. A ce jour, 17 clubs sportifs rouennais sont labellisés « Sport et Handicap » par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

La vie associative :

La Ville soutient les associations de personnes en situation de handicap par la mise à disposition de locaux permanents ou ponctuels, par des actions partenariales ou par des subventions.

Dans le dossier de demande de subvention, l'association est interrogée sur son accueil envers les publics en situation de handicap. Un item sur le sujet est également présent dans l'acte d'engagement éco-citoyen proposé aux associations.

La Journée du 3 décembre :

En cette journée internationale du handicap, la Ville a organisé une table ronde sur la thématique «Loisirs et handicap mental : quels exemples sur le territoire rouennais ? ». Différents témoignages ont attesté de l'action de Rouen pour faciliter sur son territoire l'accès à la culture, aux loisirs et au sport, à des personnes en situation de handicap mental. Un échange avec la salle a permis d'évoquer différentes futures pistes de travail.

Le concours photo :

Du 25 novembre au 11 décembre 2015, les galeries de l'Hôtel de Ville ont accueilli l'exposition photographique « Différences et points de vues » en partenariat avec l'Urapei. Le concours ouvert aux structures accueillant des personnes en situation de handicap mental avait comme but de montrer :

- La capacité de ce public à réaliser des photos de qualité,
- L'existence de lieu de loisirs proposant des activités ouvertes à tous.

Trois thémes étaient proposées : activités sportives, artistiques et lieux touristiques accessibles aux personnes déficientes mentales. La remise des différents prix a eu lieu lors du vernissage le 3 décembre.

4- L'accueil de l'enfant

La petite enfance :

Au sein de la petite enfance 33 enfants en situation de handicap sont accueillis sur les places dédiées des structures Ile aux Trésors, Voie Lactée et Etoile du Sud mais également dans les autres crèches.

Les lieux d'accueil « Ile aux Trésors » et « Etoile du Sud » bénéficient de la présence d'une aide médico-psychologique dans l'équipe.

Les enfants en situation de handicap peuvent être accueillis jusqu'à l'âge de 5 ans révolus.

Fin 2011, le service Petite Enfance a initié un projet intitulé « Améliorer l'accueil des enfants en situation de handicap et de leurs familles dans les crèches de Rouen ».

Les objectifs du projet sont :

- Pour l'enfant : reconnaître, faire reconnaître et respecter sa différence ; garantir son bien-être, son épanouissement, son plaisir et le respect de son rythme de vie et de ses besoins spécifiques ; lui permettre d'accéder à un autre cadre de vie et favoriser sa socialisation ; promouvoir et valoriser ses compétences et ses potentialités

- Pour la famille : accompagner les familles dans leur cheminement par une attitude d'écoute, de soutien, d'orientation ; faciliter l'accès des familles à une structure d'accueil ordinaire, le retour à une vie sociale et/ou professionnelle, la rupture de l'isolement

- Pour les professionnel-les : adapter la prise en charge de l'enfant en développant le sens de l'observation et de nouvelles pratiques ; définir et accepter les limites des professionnel-les ; développer le travail en réseau ; respecter le rythme de la famille ; développer des aptitudes relationnelles adaptées (savoir-être)

- Pour le collectif : ouvrir « l'Autre » qu'il soit enfant, parent ou professionnel, à la différence et à la tolérance

Actions mises en œuvre en 2015:

Afin de compléter le cycle de formation initié en 2014, les professionnel·les des crèches ont pu bénéficier de la reconduite des interventions de l'ergothérapeute. Celles-ci ont lieu dans les crèches ayant des places dédiées à l'accueil d'enfants en situation de handicap, à raison d'une journée par mois et par crèche. Pour rappel, ces interventions ont pour objectif d'améliorer les pratiques en matière de savoir-faire : aménagement de l'espace, installation des enfants, choix de matériel et jeux adaptés....

Participation à des temps de rencontre :

- ✓ A l'occasion de la journée pédagogique des crèches, organisée le 1^{er} juillet 2015, les agent·es ont participé à un atelier sur le thème de l'autisme animé par le Service d'Éducation et de Soins Spéciale à Domicile (SESSAD) des Deux Rives. Il sera reconduit à la journée pédagogique 2016 pour les agents n'ayant pu y participer.
- ✓ Des agents ont participé aux 2 journées de rencontre organisées en 2015 par les Centres d'Action médico-Sociale Précoce (CAMSP) du Centre Hospitalier Universitaire et du Moulin Vert.

Pour 2016, un projet d'accueil expérimental, en crèche, à destination de très jeunes autistes, va voir le jour, en partenariat avec le Centre Régional Autisme Haute-Normandie (CRAHN), le Centre d'Action médico-Sociale Précoce (CAMSP) du CHU et l'Agence Régionale de Santé (ARS). Les enfants bénéficieront d'une prise en charge précoce et intensive. Ainsi, 4 places dédiées équivalent temps-plein vont être créées.

L'école :

A la rentrée scolaire de septembre 2015, plusieurs enfants bénéficiaient d'un Projet Personnalisé de Scolarisation sur avis de la Maison Départementale des Personnes Handicapées. Cette année 36 enfants ont été accompagnés.

Les écoles de la Ville accueillent des classes spécifiques :

- 2 classes ULIS 1 et 4 à l'école Debussy élémentaire (23 enfants)
- 1 classe ULIS 1 à Legouy (12 enfants)
- 1 classe ULIS 1 à Balzac élémentaire (12 enfants)
- 1 classe ULIS 1 à Pouchet (12 enfants)
- 1 unité d'enseignement pour enfants autistes en lien avec Autisme 76 à l'école maternelle Catherine Graindor (7 enfants)
- 1 classe pour enfants sourds (en lien avec le CRA Beethoven) à l'école Cavelier de la Salle maternelle (6 enfants)

ULIS* : Unité Localisée pour Inclusion Scolaire

Des démarches sont mises en place afin d'améliorer l'accueil :

- ✓ Réunion de concertation avec les médecins, les inspecteurs de l'Education Nationale, la Maison Départementale des Personnes Handicapées, les services de la Direction des Temps de l'Enfant. Cette instance se réunit une fois par an afin de réaliser un bilan annuel et permettre ainsi des pistes d'amélioration pour la rentrée scolaire suivante,
- ✓ Présence des infirmières municipales, représentant la Ville lors des signatures des Projets d'Accueil Individualisé, des ESS (équipes de suivis de scolarité) et des réunions d'équipes éducatives,
- ✓ Création d'un document intitulé « Collaboration de la Ville pour l'accompagnement des temps scolaires et/ou périscolaires » reprenant les besoins de l'élève notifié par l'ESS à destination du personnel du périscolaire et des centres de loisirs,
- ✓ Préparation du passage de la crèche à l'école maternelle,
- ✓ Collaboration avec la famille, les enseignants référents de l'Education Nationale, la ou les structures et les professionnel-les suivant l'enfant afin d'améliorer la prise en charge.

Pour faciliter la scolarité des enfants et de manière générale, la Ville :

- ✓ prend à sa charge la rémunération des Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) et des animateurs-trices spécifiques qui accompagnent les enfants pendant le temps périscolaire,
- ✓ fournit du mobilier et matériel adaptés,
- ✓ met en place des aménagements d'horaires ou des organisations spécifiques si besoin.

Du personnel formé:

En début d'année, les animateurs-trices référent-es sont sensibilisés aux différents types de handicap par les infirmières de la DTE. Elles préviennent et forment le personnel municipal aux besoins spécifiques de l'élève, dès qu'un enfant porteur de handicap est accueilli dans l'établissement.

Cette année, l'ensemble des animateurs référents périscolaires ont participé à un temps de formation et d'échange de 3 fois 3 heures, sur la problématique des troubles du comportement. Ce temps a été animé par le Centre de Ressources pour l'Autisme en Haute Normandie.

Des actions de sensibilisation lors des temps périscolaires portés par la ville:

« L'art du bouchon » :

L'objectif de cet atelier porte sur la sensibilisation au handicap en lien avec la récupération et le recyclage de bouchons en plastique (pour l'association Bouchon 276). La collecte tout au long de l'année a permis la réalisation d'œuvres d'art valorisées par une exposition en fin d'année scolaire à l'Hôtel de Ville. En parallèle des ateliers de découverte du handicap ont été réalisés en partenariat avec des

membres de la Commission Communale Pour l'Accessibilité. Cinq écoles ont choisis de participer à cette animation.

Cycle « Handisport » :

L'objectif était de découvrir le handisport à travers des ateliers de pratiques sportives et l'utilisation de matériels spécifiques (masques occultant de Torball, boules de Boccia, ballons sonores, sardines...). 192 enfants ont participé à cette activité, animée par l'association Handisport grand Rouen.

La Ville va poursuivre cette démarche de sensibilisation auprès du jeune public.

Le centre de loisirs :

Les enfants porteurs de handicap peuvent être accueillis en centre de loisirs. Un travail en amont est réalisé si besoin afin de permettre une prise en charge adéquate.

- ✓ Rencontre préalable de la famille avec la direction du centre de loisirs et les infirmières du service éducation
- ✓ Adaptation progressive et/ou mise en place d'un accueil à temps partiel si besoin
- ✓ Accompagnement spécifique de l'enfant (animateur-trice supplémentaire, matériel adapté...)
- ✓ Evaluation avec la famille en cours de séjour

Cette année 11 enfants porteurs de handicap ont été accueillis.

Le groupe scolaire et centre de loisirs Rosa Parks ont ouvert leurs portes, et sont entièrement accessibles.

Le Contrat Partenaires Jeunes*:

Dans le cadre de ce dispositif plusieurs actions citoyennes ont été menées sur la thématique du handicap.

⇒ reconduite de l'action « donneurs de voix »,

En partenariat avec la bibliothèque sonore du Groupement pour l'Insertion des Handicapés Physiques (GIHP), 8 jeunes ont participé à l'enregistrement de livres sonores pour enfant porteur de handicap visuel. Le livre a ensuite été mis à disposition à la bibliothèque sonore du GIHP et des bibliothèques de la Ville.

⇒ Parcours accessibilité

Depuis plusieurs années le CPJ travaille avec le Centre Normandie Lorraine afin de sensibiliser les jeunes aux difficultés du handicap visuel.

Cette année, ce parcours accessibilité s'est déroulé sur une journée durant laquelle les jeunes se sont « glissés dans la peau » d'une personne déficiente visuelle : vie quotidienne, loisirs, déplacements... Cette expérience s'est terminée par la découverte, en audiodescription, du tableau « le caravage » au musée des beaux-arts.

*Contrat Partenaires Jeunes : la Ville contribue en association avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Maritime à financer les loisirs de jeunes rouennais de 6 à 20 ans. L'enfant ou le jeune s'engage à être assidu à son activité et à participer à une contrepartie citoyenne.

5- L'accès aux commerces

Une aide FISAC pour la mise en accessibilité :

La Ville de Rouen, avec le soutien de l'Etat, a renouvelé son engagement dans la mise en place du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce, intitulé FISAC* centre-ville. Dans ce 2nd FISAC, la Ville de Rouen a prévu une aide à la réalisation de travaux d'accessibilité. Le montant perçu peut atteindre jusqu'à 40% du prix des travaux d'accessibilité (seuil, rampe, signalétique...). Une plaquette « les aides du FISAC », à destination des commerçants, a été éditée par la Ville (voir annexes).

*FISAC :Ce programme a pour objectif principal de renforcer l'attractivité du cœur de ville, d'améliorer la qualité de vie des espaces publics, de développer et de maintenir de façon cohérente une activité entre les deux rives de la Seine et de viser à faire du cœur de la cité un véritable « centre commercial à ciel ouvert ».

6- Le parcours de vie

La taxe d'habitation :

En matière de taxe d'habitation, un abattement spécial en faveur des personnes handicapées à hauteur de 10 % a été voté par le Conseil Municipal en séance du 21 avril 2015.

Le Contrat Local de Santé :

La Ville de Rouen a signé un Contrat Local de Santé* (CLS) début 2014. Il comporte 3 axes stratégiques. Dans le premier, « Faciliter l'accès aux droits, aux soins et à la prévention en direction des populations les plus vulnérables », plusieurs fiches actions sont à destination du public des personnes en situation de handicap ou de leur entourage.

Les objectifs de ces dernières sont :

- ⇒ Apporter un soutien à l'entourage des personnes en situation de handicap (fiche 13)
- ⇒ Former les agent-es d'accueil à la complexité des divers dossiers de demande (AAH, CES...) (fiche 14)
- ⇒ Former les professionnel-les à l'accueil des personnes en situation de handicap (fiches 15 et 16)

Les fiches 14, 15 et 16 sont en cours de réalisation (voir formation des agents).

Le CLS s'est donné également comme objectif de favoriser la connaissance mutuelle entre professionnel-les et/ou structures, afin de faciliter les parcours de vie.

*Le Contrat Local de Santé (CLS) : mesure innovante de la loi du 21 juillet 2009 portant sur la réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (HPST), a pour vocation de consolider le partenariat local sur les questions de santé dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Régional de Santé.

Il a pour objectif de soutenir les dynamiques locales de santé sur des territoires de proximité. Le CLS est consultable sur le site rouen.fr

V – La Ville et son personnel

1- L'accès à l'emploi

La Ville a signé le 7 novembre 2011, pour une durée de 3 ans, une convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (F.I.P.H.F.P.). Les objectifs fixés étaient:

- ⇒ Atteindre un taux minimum d'emploi d'agents en situation de handicap, de 6% sous 3 ans
- ⇒ Recruter des personnes reconnus travailleur handicapé et prendre en contrat d'apprentissage, 3 jeunes en situation de handicap par an
- ⇒ Améliorer durablement le maintien dans l'emploi de ces agents
- ⇒ Maintenir dans l'emploi des agents en restrictions d'aptitudes
- ⇒ Réaliser des bilans de compétences si nécessaire
- ⇒ Communiquer et sensibiliser l'ensemble des agents de la Ville sur le thème du handicap

Le bilan de ces trois années, présenté ci-dessous, permet de constater que les objectifs ont été atteints.

Depuis la mise en place de la convention, le taux d'emploi des agents en situation de handicap est passé de 5,04% en 2010 à 6,62% (soit 165 personnes) en 2015.

Un avenant a permis de prolonger cet engagement jusqu'au 30 juin 2015, avant signature d'une nouvelle convention prenant effet au 1^{er} janvier 2016.

Les actions réalisées en matière de maintien dans l'emploi en 2015 :

- ⇒ Accompagnement par un(e) auxiliaire de vie pour les activités professionnelles:

Deux agents ont bénéficié d'une aide humaine pour les activités professionnelles, l'une à 100% et l'autre à 50%. Ceci a permis leur maintien dans l'emploi.

- ⇒ Aide aux financements d'équipements et à la prise en charge d'appareillages :

Par l'intermédiaire du responsable absentéisme-reclassement-insertion du handicap, la Ville propose un accompagnement dans le montage du dossier de demande d'aide.

Ainsi cette année, la Ville a accompagné financièrement 4 agents dans l'acquisition de chaussures orthopédiques et d'appareils auditifs.

- ⇒ Adaptations de poste :

A titre d'exemple, ont été fournis et réalisés cette année :

- 1 siège ergonomique,
- 1 système de motorisation de fauteuil roulant mécanique (ce système apporte une assistance électrique ponctuelle),
- Des travaux d'aménagement de poste au sein de l'accueil central de la mairie.

L'objectif est d'assurer aux agents présentant des déficiences ou des incapacités un confort de vie professionnelle et privée justifié par la nature de leur situation de handicap au travail.

⇒ Formation en vue d'une réorientation :

Un agent, en réorientation professionnelle, suite à une inaptitude dans ses fonctions du à l'évolution de son handicap, a été formé en bureautique et en français de mars à avril 2015 afin d'être repositionné sur un autre poste plus adapté.

Bilan des actions réalisées en matière de recrutement de personnes en situation de handicap pour l'année 2015 :

Afin de développer une politique de recrutement volontariste en faveur des personnes en situation de handicap, la Ville de Rouen a signé une convention avec Cap Emploi Rouen Dieppe, le 14 septembre 2012. Celle-ci a été reconduite en 2015.

Pour cela, l'engagement vise à :

- ✓ favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap,
- ✓ intégrer la prise en compte du handicap dans les processus de recrutement de la Ville de Rouen, tout en s'adaptant à ses spécificités,
- ✓ permettre que le handicap ne soit pas un obstacle au recrutement de personnes en situation de handicap dont les compétences professionnelles répondent aux besoins des services municipaux.

En contrepartie, Cap Emploi Rouen Dieppe s'est engagé à adapter au mieux son offre de services aux besoins de la Ville de Rouen en matière de recrutement et de recherche de candidatures, tout en préservant sa vocation d'accompagnement et d'insertion.

Ce partenariat a permis, plusieurs recrutements de personnes en situation de handicap en contrat d'apprentissage. En 2015, 5 apprentis en situation de handicap étaient présents au sein des services de la Ville. Trois ont été recrutés en 1^{ère} année d'apprentissage et deux poursuivent leur 2^{ème} année.

⇒ L'accompagnement individualisé des apprentis en situation de handicap :

Afin d'accompagner de manière individualisée les apprentis en situation de handicap, la Ville de Rouen a établi pour chacun d'eux une convention de suivi avec le GIP FEPH (Groupement d'Intérêt Public Formation Emploi des Personnes Handicapées). Cet accompagnement, réalisé par des chargés de suivi « alternance », est axé sur les besoins de l'apprenti dans la pratique de son métier mais aussi dans sa vie personnelle. Des heures de soutien scolaire lui sont proposées dans le cadre de ce dispositif. Des échanges avec l'équipe pédagogique, le maître d'apprentissage et le responsable « Absentéisme, Reclassement Insertion du Handicap » sont faites régulièrement.

⇒ L'aide financière forfaitaire :

La convention passée avec le FIPHFP permet d'attribuer à chacun des jeunes apprentis une aide financière individualisée de 1525€. Le versement de cette aide permet de financer par exemple, l'obtention du permis de conduire, une participation à l'acquisition d'un véhicule pour leur déplacement domicile – travail/Centre de Formation d'Apprenti (CFA), l'achat de matériel d'apprentissage.

L'accueil de stagiaires en situation de handicap :

Plusieurs stagiaires en situation de handicap ont été accueillis au sein des services de la Ville.

Un contrat de mise à disposition entre l'ADAPT (Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées) et la Ville, au bénéfice d'un stagiaire suivi par l'association, a été prolongé jusqu'au 1^{er} février 2015, au sein du Musée des Beaux-arts. Cette collaboration a ensuite débouché sur une embauche au sein de la Ville.

En partenariat avec l'association Handisup, la Ville a accueilli un stagiaire, en situation de handicap psychique, sur les mois d'avril et mai 2015 au sein de la Bibliothèque Simone de Beauvoir.

La collaboration avec des Etablissement de Services d'Aide par le Travail (ESAT) et des Entreprises Adaptées (EA):

La Ville de Rouen continue à faire appel à leurs services pour :

- ✓ la mise à disposition journalière de travailleurs au centre de production des plantes de la ville par l'ESAT « Le Pré de la bataille »,
- ✓ des prestations de nettoyage et d'entretien de vêtements de travail (groupement de commandes entre la Ville de Rouen et le Centre Communal d'Action Sociale de Rouen),
- ✓ des achats de fournitures de tables de jardinage ainsi que des produits d'entretien.

2- La formation du personnel

Plusieurs formations ont été dispensées, en 2015, sur les thématiques suivantes :

- ⇒ «Accueil des publics en situation de handicap » par le Centre National de la Fonction Public Territoriale (CNFPT) pour 2 agents

L'objectif de cette formation de 2 jours était de:

- ✓ Connaître et comprendre la complexité des situations de handicap ainsi que la réglementation en vigueur,
- ✓ Acquérir les outils pour favoriser un accueil de qualité,
- ✓ Adapter son attitude et ses pratiques professionnelles, en fonction de la situation et/ou de la personne.

- ⇒ «Médiation culturelle et handicap » par le CNFPT pour 2 agents

L'objectif de cette formation de 3 jours était de permettre l'accès à la culture aux personnes porteuses de handicap.

- ⇒ « Accueil des publics en situation de handicap » par la Coordination Handicap Normandie pour 2 agents du service culture

Cette formation sur 2 jours avait pour objectif de :

- ✓ Comprendre les différents handicaps et les attentes des personnes dans cette situation,
- ✓ Utiliser des outils compensatoires,
- ✓ Acquérir des réflexes comportementaux face aux différentes déficiences.

- ⇒ Initiation à la Langue des Signes Française (LSF) (63 heures) pour un agent

- ⇒ Plan de formation de la petite enfance: (CF. l'accueil de l'enfant)

3- Une initiative du personnel en interne

A l'initiative d'agent-es de la Ville, une organisation en interne a été mise en place pour le ramassage des bouchons en plastique au bénéfice de l'association de Seine Maritime et de l'Eure « Bouchons 276 ». Deux points de récolte, une à l'Hôtel de Ville et l'autre à Ch Delbo ont été mis en place.

Lors de la 20^{ème} journée de prévention routière, 4 tonnes et 250 kilos ont été collectées. L'école Pépinière St Julien avec 846 Kg, le cours St Joseph Notre Dame avec 433 Kg et l'école Brévière avec 130Kg ont réussi les plus importantes collectes.

4- Au titre des prestations sociales

Depuis de nombreuses années, la Ville apporte à ses salariés ayant un enfant en situation de handicap une allocation financière mensuelle (à leur demande).

Conclusion

Engagée depuis plusieurs années, la Ville poursuit ardemment sa politique en faveur du handicap afin de permettre à tous ses concitoyen·nes un accès égalitaire à l'ensemble des domaines concernant la vie quotidienne.

Cette année aura été marquée, suite à la loi du 10 juillet 2014, par le nombre important de dépôts d'Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) de la part des commerçants et professions libérales. De ce fait, la Ville a également dû répondre à un nombre important de demandes de renseignements en matière de mise en accessibilité de locaux. Parallèlement elle a établi son propre Adap dit de patrimoine, finalisé par un engagement financier sur 9 ans, afin de rendre accessible les bâtiments non conformes à ce jour.

L'élaboration de son Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) a permis de définir les besoins prioritaires en matière d'accessibilité du domaine public et de définir une ligne de conduite pour les travaux. Un travail partenarial avec la Métropole, gestionnaire de cet espace, permettra la mise en accessibilité des bâtiments communaux et de leurs abords de façon concomitante.

La signature d'une nouvelle convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (F.I.P.H.F.P.) réaffirme l'engagement de la Ville en faveur de l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap. La possibilité d'une aide humaine, si besoin, vient compléter les dispositifs déjà existant.

L'année 2016 verra la mise en place du projet expérimental d'accueil d'enfant autiste en crèche. La Ville poursuit ainsi son action déjà engagée dans le domaine de l'autisme : formation du personnel périscolaire, accueil d'une classe spécialisée en maternelle...

Dans ses projets à venir, la Ville souhaite poursuivre ses efforts en direction du handicap. Ainsi les actions telles que les démarches de labellisation « tourisme et handicap », le travail sur la signalétique dans ses bâtiments, l'apposition de pictogramme sur les programmations culturelles... seront réalisées en partenariat avec les associations d'usagers.

Annexes

Vitrines commerciales

Édition 2016

Rouen

Les aides du FISAC

Le périmètre du FISAC centre-ville

Rive droite

Rive gauche

Le périmètre du FISAC centre-ville

Renforcer l'attractivité du centre-ville

Le montant des aides

Pour les travaux de rénovation des vitrines

Le taux de subvention peut aller jusqu'à 30 % du montant total des travaux HT avec un plancher de dépenses subventionnables de 3 500 € et un plafond de 25 000 €.

Les travaux éligibles concernent la peinture, la menuiserie, la miroiterie, les enseignes, les stores, l'éclairage extérieur et le rideau métallique de sécurité.

Pour les travaux d'accessibilité

Le taux de subvention peut aller jusqu'à 40 % du montant total des travaux HT avec un plancher de dépenses subventionnables de 3 000 € et un plafond de 12 000 €.
Les travaux éligibles concernent le seuil, la rampe fixe (à l'intérieur de la boutique) ou amovible, le système de sonnette, la signalétique.
Les deux aides sont cumulables (sous conditions).

Les infos pratiques

Les bénéficiaires

Les entreprises commerciales ou artisanales:
• inscrites au Répertoire du Commerce et des Sociétés ou au Répertoire des Métiers,
• implantées au sein du périmètre FISAC centre-ville (cf. plans ci-après),
• ayant un chiffre d'affaires de moins de 1 million d'euros HT,
• créées ou reprises sous réserve que le projet n'introduise pas de distorsion à la concurrence.

Les activités non éligibles

• Hôtels, pharmacies, franchises non indépendants, professions libérales, banques, assurances, agences immobilières, ambulances, taxis, succursalistes, grossistes et restaurateurs dont la prestation ne s'adresse pas

Les étapes de la démarche

- Contacter la Direction de l'Économie Locale et des Coopérations Internationales (DELCI) cf rubrique contacts.
- Obtenir l'accord préalable des services d'urbanisme de la Métropole Rouen Normandie et le cas échéant, de l'Architecte des Bâtiments de France.
- Déposer un dossier de demande de subvention complet à la DELCI avant de commencer les travaux. L'accusé de réception vaut autorisation de démarrer les travaux mais ne garantit pas l'attribution d'une subvention.

- Reccevoir la décision de la commission d'attribution des subventions.
- Transmettre les factures acquittées à la DELCI après réalisation des travaux conformément à la décision de la commission.

Pour la demande de subvention

Ville de Rouen

- Direction de l'Économie Locale et des Coopérations Internationales (DELCI)
✓ Mélanie Bien
02 35 07 87 95
Courriel: melanie.bien@rouen.fr
- Hôtel de Ville de Rouen
2, Place du Général-de-Gaulle
CS 31 402 • 76037 Rouen cedex.
site: rouen.fr

Pour des renseignements sur l'accessibilité

- Mission Développement Durable et Lutte contre les Discriminations (DDLD)
✓ Élodie Talbot
02 32 100 500
Courriel: Elodie.Talbot@normandie.cci.fr

- Pascale Demaegdt
Coordinatrice Accessibilité/Handicap
02 76 08 89 16
Courriel: pascale.demaegdt@rouen.fr
- Palais des Consuls
10 quai de la Bourse 76007 Rouen cedex 1

Vos contacts

Pour la déclaration préalable de travaux et/ou autorisation de pose d'enseignes

Métropole Rouen Normandie

- Direction de l'Urbanisme Réglementaire Service instruction Rouen
✓ Jean-Christophe Blondel
0235 52 83 33
Courriel: jean-christophe.blondel@metropole-rouen-normandie.fr
- Centre Charlotte-Delbo,
rue Roger-Béus
CS 31 402 • 76037 Rouen cedex.

Vos conseillers consultaires

- Chambre de Commerce et d'Industrie Seine Mer Normandie
✓ Élodie Talbot
02 32 100 500
Courriel: Elodie.Talbot@normandie.cci.fr

- Palais des Consuls
10 quai de la Bourse 76007 Rouen cedex 1

Pour la déclaration préalable de travaux et/ou autorisation de pose d'enseignes

Métropole Rouen Normandie

- Direction de l'Urbanisme Réglementaire Service instruction Rouen
✓ Jean-Christophe Blondel
0235 52 83 33
Courriel: jean-christophe.blondel@metropole-rouen-normandie.fr
- Centre Charlotte-Delbo,
rue Roger-Béus
CS 31 402 • 76037 Rouen cedex.

Vos conseillers consultaires

- Chambre de Commerce et d'Industrie Seine Mer Normandie
✓ Élodie Talbot
02 32 100 500
Courriel: Elodie.Talbot@normandie.cci.fr

- Palais des Consuls
10 quai de la Bourse 76007 Rouen cedex 1